

**ANNEXE B - DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION
PERMANENTE DU 31 mai 2021**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES MEMORIELLES

Territoire (découpage 68)	Bénéficiaire - Libellé du projet Plan de financement Imputation budgétaire	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
Région Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur & Doller	Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf subvention de fonctionnement 2021 <u>Budget prévisionnel</u> : 219 500 € <u>Cofinancement</u> : - Conseil régional Grand Est : 45 000€ - Etat : 40 000 € - Interreg et CC Thann-Cernay : 28 000 € - Mécénat privé : 10 000€ Imputation budgétaire : 10-98 65-65748-312		forfait	29 000 €
Région Colmar	Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles subvention de fonctionnement 2021 <u>Cofinancement</u> : - Commune de Guebwiller (500 €), - Région Grand Est (1700 €), Imputation budgétaire : 1098 - 65-65748-312		forfait	15 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES				44 000 €

Modalités de versement :

Conformément à la délibération de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021 et par dérogation au règlement budgétaire et financier, les subventions de fonctionnement seront versées en une seule fois, à l'issue de la signature d'une convention entre la CeA et le partenaire pour celle supérieure à 23 000 euros, ou dès l'entrée en vigueur de la décision d'octroi pour la seconde.

Le versement de la subvention engage la collectivité quel que soit le degré de réalisation de l'action soutenue, conformément à la délibération du 31 mai 2021 et aux orientations et principes du plan de rebond durable et solidaire.

